

La question de l'égalité de genre progresses à une allure d'escargot



Entre 2005 et 2015, au sein de l'Union européenne (UE), très peu de progrès ont été accomplis en matière d'égalité de genre. D'après l'indice d'égalité de genre élaboré par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), le résultat de l'UE ⁽¹⁾ en matière d'égalité de genre est de **66,2 sur 100**. Des progrès importants doivent encore être réalisés.

Les politiques européennes doivent être élaborées sur la base d'un aperçu précis des différents besoins des citoyens. Par exemple, les personnes handicapées se retrouvent fréquemment dans l'impossibilité de participer pleinement à la société en raison d'obstacles en matière de scolarité, d'emploi et d'accès aux services de santé.

Tant les femmes que les hommes handicapés doivent faire face à des inégalités en raison de leur handicap, mais leurs expériences diffèrent selon leur sexe. La situation des femmes handicapées est particulièrement compliquée. Elles sont plus défavorisées que



© iropatutca/Shutterstock.com

les femmes non handicapées et se heurtent à plus de difficultés que leurs homologues masculins en raison des stéréotypes de genre qui enferment les femmes et les hommes dans des rôles traditionnels.

Par exemple, les femmes assurent plus souvent la majorité des tâches familiales, et les femmes handicapées ne font pas exception à cette règle; c'est pourquoi elles ont plus de difficultés à occuper un emploi rémunéré hors du foyer familial.

Au sein de l'UE, on dénombre environ 75,5 millions d'adultes atteints d'un handicap modéré et 34,9 millions d'adultes atteints d'un handicap sévère ⁽²⁾. **Au total, 61 millions de femmes (30 % de l'ensemble des femmes) et 47 millions d'hommes (25 % de l'ensemble des hommes) souffrent d'un handicap ⁽³⁾.**

En 2015, au sein de l'UE, 19 % des femmes âgées de 16 à 64 ans et 17 % des hommes de la même tranche d'âge ont indiqué souffrir d'un handicap ⁽⁴⁾. Un peu moins de la moitié des hommes (46 %) et un peu plus de la moitié des femmes (53 %) de plus de 65 ans ont indiqué souffrir d'un handicap ⁽⁵⁾. Ces chiffres devraient augmenter avec le vieillissement de la population de l'UE.

Les femmes handicapées sont désavantagées sur le marché du travail

L'indice d'égalité de genre révèle 10 ans de faibles progrès dans le domaine du travail, et une participation à l'emploi particulièrement faible chez les femmes handicapées.

En 2014, alors que le taux d'emploi en équivalent temps plein (ETP) ⁽⁶⁾ était de 40 % pour les femmes et de 56 % pour les hommes, il n'était que de 19 % pour les femmes handicapées et de 28 % pour les hommes handicapés.

Les revenus mensuels des femmes et des hommes handicapés sont inférieurs d'environ 5 % à ceux des personnes non handicapées. En moyenne, dans l'EU-28, les femmes gagnent presque 30 % de moins que les hommes, qu'elles soient ou non atteintes d'un handicap.

Les femmes handicapées (21 %) sont exposées à un risque de pauvreté plus élevé que les femmes non handicapées (16 %). Les hommes handicapés sont exposés à un risque de pauvreté moins élevé (19 %) que les femmes handicapées, mais à un risque de pauvreté plus élevé que les hommes non handicapés (15 %). La faible participation sur le marché du travail, la faible intensité de travail et la discrimination sont les principaux facteurs à cause desquels les personnes handicapées sont exposées à des risques plus élevés de pauvreté et d'exclusion sociale que le reste de la population ⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ Plus le résultat est élevé, plus le degré d'égalité de genre est élevé.

⁽²⁾ Réseau universitaire européen de spécialistes du handicap, *European comparative data on Europe 2020 & people with disabilities*, 2013.

⁽³⁾ Eurostat, [hlth_silc_07].

⁽⁴⁾ Ils signalent avoir des limitations de longue durée du fait de problèmes de santé durant au moins six mois.

⁽⁵⁾ Eurostat, [hlth_silc_07].

⁽⁶⁾ Le taux d'emploi en ETP est obtenu en comparant le nombre d'heures de travail moyen d'un travailleur avec le nombre d'heures moyen d'un travailleur à temps plein, compte tenu de l'incidence plus importante de l'emploi à temps partiel chez les femmes.



Les femmes handicapées se heurtent à des obstacles plus importants en matière de scolarité

Seules 13 % des femmes handicapées possèdent un diplôme universitaire, contre 29 % des femmes non handicapées. Les hommes handicapés sont également moins nombreux (17 %) que les hommes non handicapés (27 %) à réaliser des études supérieures.

La disparité due au handicap existe également parmi les plus jeunes générations. 30 % des personnes handicapées âgées de 30 à 34 ans ont terminé des études supérieures, contre 43 % des personnes non handicapées de la même tranche d'âge ⁽⁸⁾. Plus d'un cinquième des jeunes handicapés (22,5 %) quittent prématurément l'enseignement ou la formation, contre 11 % des étudiants non handicapés ⁽⁹⁾.

Le «capacitisme», qui est une forme de discrimination à l'encontre d'une personne en raison de son handicap, est un facteur important qui empêche les femmes et les hommes handicapés de participer pleinement à la société. Il peut s'agir, par exemple, de la conception selon laquelle le handicap est une chose «négative et tragique», et que le «surmonter» est la seule issue positive ⁽¹⁰⁾.

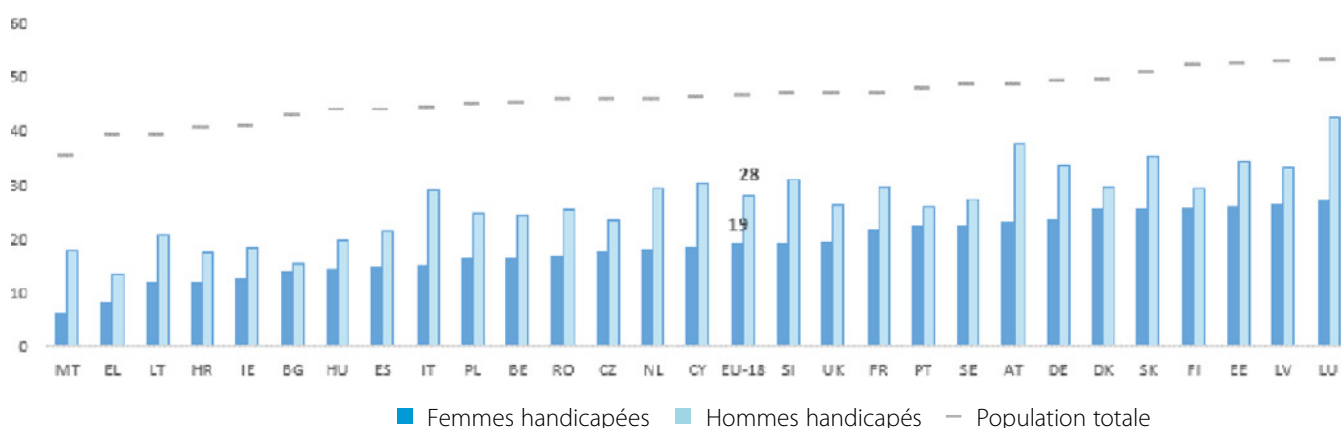


Les femmes et les hommes handicapés ont besoin que l'on s'occupe d'eux, mais ils s'occupent également des autres

Un total de 29 % des femmes handicapées et de 20 % des hommes handicapés s'occupent quotidiennement d'une autre personne, par exemple d'enfants, de personnes plus âgées ou d'autres adultes handicapés. Ce double rôle est rarement reconnu. Les personnes handicapées apportent également des contributions importantes à la société par l'intermédiaire d'activités bénévoles ou caritatives.

D'après l'indice d'égalité de genre, les femmes se chargent de la grande majorité des tâches culinaires et domestiques, ainsi que des activités de soins. Cette constatation vaut également pour les femmes handicapées: 79 % d'entre elles effectuent des tâches domestiques tous les jours, contre 41 % des hommes handicapés.

Taux d'emploi en ETP par sexe et par État membre de l'UE (population de 15 ans et plus, %), 2014



⁽⁷⁾ EIGE, *Poverty, gender and intersecting inequalities in the EU. Review of the implementation of Area A: women and poverty of the Beijing Platform for Action*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2016.

⁽⁸⁾ Commission européenne, document de travail des services de la Commission «Progress report on the implementation of the European disability strategy (2010-2020)», 2017.

⁽⁹⁾ Ibid.

⁽¹⁰⁾ Hehir, T., *New directions in special education: eliminating ableism in policy and practice*, Harvard Education Press, Cambridge, 2005.

Les femmes handicapées ont plus de difficultés à accéder aux soins de santé

En 2014, au sein de l'UE, le nombre de personnes handicapées ayant indiqué avoir des besoins médicaux ou dentaires non satisfaits était presque trois fois plus élevé que pour la population globale: 13 % contre 5 %. La situation est légèrement plus favorable pour les personnes handicapées qui ont déjà atteint l'âge de la retraite (65 ans et plus). En 2014, 11 % des femmes âgées atteintes d'un handicap et 9 % des hommes âgés atteints d'un handicap ont indiqué avoir des besoins médicaux non satisfaits ⁽¹⁾.



Que pouvons-nous faire pour veiller à ce que l'égalité de genre profite à tous?

Améliorer la collecte de données

L'indice d'égalité de genre 2017 comprend des données ventilées sur les personnes handicapées dans l'ensemble des domaines principaux, sauf dans le domaine du pouvoir. Nous avons besoin de davantage de données détaillées et comparables pour veiller à ce que les besoins spécifiques des femmes et des hommes handicapés soient pris en compte dans l'élaboration des politiques.

Promouvoir une approche intersectionnelle au niveau de l'élaboration des politiques

Les difficultés et les inégalités auxquelles les personnes handicapées font face influent sur tous les aspects de leur vie et varient selon leur sexe. Le socle européen des droits sociaux reconnaît l'aide au revenu, les services et les environnements de travail adaptés comme nécessaires et mutuellement bénéfiques au bien-être des personnes handicapées. La stratégie de l'UE pour

l'égalité entre les femmes et les hommes après 2015 souligne que les femmes handicapées sont exposées à des risques plus élevés de pauvreté et d'exclusion sociale.

Le Comité des droits des personnes handicapées (CRPD) des Nations unies recommande à l'Union européenne d'inclure le point de vue des femmes et des filles handicapées dans ses futurs programmes, stratégies et politiques d'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi qu'une dimension de genre dans ses stratégies en faveur des personnes handicapées.

Créer des programmes d'éducation plus inclusifs

Le nombre élevé et constant de jeunes handicapés qui quittent l'école prématurément peut témoigner de difficultés pour accéder à des programmes d'éducation adaptés. Le fait d'avoir suivi des études augmente les chances de trouver un emploi. Le taux d'emploi des personnes handicapées qui ont terminé leurs études primaires est de 27 %, et ce chiffre atteint 68 % pour celles qui ont achevé des études universitaires ⁽²⁾. La modification des méthodes d'enseignement afin de les rendre plus adaptées aux jeunes handicapés pourrait permettre de réduire cet écart de manière plus efficace.



Le Forum européen des personnes handicapées souligne que les services et les programmes liés aux soins de santé primaires, à la santé sexuelle et génésique, et les services de soins de santé liés à la lutte contre les violences à l'égard des femmes et à la santé mentale sont souvent fermés aux femmes et aux filles handicapées. Des informations sur la sexualité, la contraception, la prévention contre les maladies sexuellement transmissibles et le cancer du sein ou de l'utérus doivent être mises à disposition. Ces informations doivent être disponibles dans différents formats (interprétation en langue des signes, braille et supports rédigés dans un langage compréhensible pour les femmes atteintes d'un handicap intellectuel ou psychosocial).

⁽¹⁾ Eurostat, [hlth_dh030].

⁽²⁾ Réseau universitaire européen de spécialistes du handicap, *European comparative data on Europe 2020 & people with disabilities*, 2013.



L'UE encourage l'inclusion active et la pleine participation des personnes handicapées

- Les **textes fondateurs de l'UE** reconnaissent et respectent les droits des personnes handicapées et interdisent toute discrimination fondée sur le handicap.
- En 2010, l'UE a adhéré au **CRPD des Nations unies**.
- La **stratégie européenne en faveur des personnes handicapées pour 2010-2020** comprend huit domaines prioritaires: l'accessibilité, la participation, l'égalité, la mise au travail, la scolarisation et la formation, la protection sociale, la santé et l'action extérieure.
- Le **socle européen des droits sociaux** (2017) encourage l'élargissement de la protection contre la discrimination fondée sur le handicap afin d'y inclure la sécurité sociale, les soins de santé, l'éducation et le logement.
- La **directive sur l'accessibilité de l'internet**, la **carte européenne d'invalidité**, l'ajout de dispositions pour améliorer la mobilité des étudiants handicapés dans le programme **Erasmus+** et l'attention accrue portée au handicap dans les **politiques d'action extérieure** de l'UE figurent au nombre des initiatives politiques récentes en la matière.

Ces réalisations attestent l'engagement de l'UE pour créer une Europe sans obstacles et ouverte à tous.

Le présent feuillet d'information montre dans quelle mesure l'intersection des dimensions de genre et de handicap a des répercussions sur les femmes et les hommes au sein de l'UE. Il est basé sur l'**indice d'égalité de genre 2017**, élaboré par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Cet indice mesure l'égalité de genre et permet de suivre sa progression dans le temps au sein de l'UE. Il comprend six domaines principaux (travail, argent, savoir, temps, pouvoir et santé) et deux domaines satellites (inégalités croisées et violence).



Pour en savoir plus sur l'indice d'égalité de genre

- [Main report](#) (Rapport principal, 2017)
- [Main findings](#) (Principales conclusions, 2017)
- [A snail's pace towards gender equality](#) (Égalité des genres: des progrès à une allure d'escargot, 2017)
- [Methodological report](#) (Rapport méthodologique, 2017)
- [Measurement framework of violence against women](#) (Cadre de mesure de la violence envers les femmes, 2017)
- [Intersecting inequalities](#) (Inégalités croisées, à paraître)

Consultez les publications et découvrez l'interface interactive sur <http://eige.europa.eu/gender-equality-index>

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes





L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) est le centre de connaissances européen sur l'égalité des genres. L'EIGE soutient les décideurs politiques et toutes les institutions compétentes dans leurs efforts visant à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité pour tous les Européens, en leur apportant une expertise spécifique et des informations comparables et fiables sur la situation de l'égalité de genre en Europe.

© Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, 2019
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source



Institut européen pour l'égalité
entre les hommes et les femmes
Gedimino pr. 16
LT-01103 Vilnius
LITUANIE

Coordonnées

<http://eige.europa.eu/> 
facebook.com/eige.europa.eu 
twitter.com/eurogender 
youtube.com/user/eurogender 
eige.sec@eige.europa.eu 
+370 52157444 

Paper: MH-04-18-229-FR-C 978-92-9482-295-6 10.2839/41026
PDF: MH-04-18-229-FR-N 978-92-9482-281-9 10.2839/648411